



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec  
MRC de La Mitis  
Municipalité de Sainte-Luce

Séance ordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le lundi 7 novembre 2016 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon, les conseillers Nathalie Pelletier, Jocelyn Ross, Stéphanie Gaudreault, Pierre Beaulieu, Bertrand Lechasseur. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent.

### ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016**
4. **FINANCES**
  - 4.1 Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales
  - 4.2 Adoption des comptes à payer au fonds de règlement
  - 4.3 Transferts budgétaires
  - 4.4 Appropriation du surplus non affecté
  - 4.5 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales
  - 4.6 Dépôt des états comparatifs
  - 4.7 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière
5. **ADMINISTRATION**
  - 5.1 Nomination d'un maire suppléant
  - 5.2 Adoption du règlement R-2016-229 amendant le règlement R-2016-226
  - 5.3 Traverse pour sentier de motoneige
  - 5.4 Félicitations au sénateur Éric Forest
6. **URBANISME**
  - 6.1 Demande d'amendement au règlement de zonage
  - 6.2 Adoption du premier projet de règlement R-2016-228 amendant le règlement de zonage (article 10.3)
  - 6.3 Avis de motion pour l'adoption du règlement R-2016-228 amendant le règlement de zonage (article 10.3)
  - 6.4 Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme
7. **LOISIRS**
8. **TRAVAUX PUBLICS**
  - 8.1 Certificat de paiement - travaux route 132 Ouest
  - 8.2 Réparation de pompes
  - 8.3 Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2015



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
10. CORRESPONDANCE
11. AFFAIRES NOUVELLES
  - 11.1 École secondaire de Sainte-Luce
  - 11.2 Avis de motion de la présentation d'un règlement d'emprunt pour la rénovation de l'ancienne église du secteur Luceville
  - 11.3 Autorisation de signer une demande d'aide financière dans le programme «Nouveau Fonds Chantiers-Canada-Québec»
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. FERMETURE DE LA SÉANCE

### 1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon procède à l'ouverture de la séance.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016

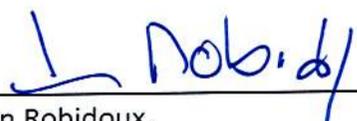
Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 soit et est accepté.

## FINANCES

### 4.1 Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 5 979 à 6062, 6 064 et 6 066 à 6 083, au montant de 245 705,13 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. Il est à noter que les chèques 5 881, 5 884 et 5 927 approuvés lors de séances antérieures ont été annulés. De plus, la rémunération des employés, des élus et la cotisation au REER au montant de 56 987,14 \$ sont acceptées.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

  
\_\_\_\_\_  
Jean Robidoux,  
Secrétaire-trésorier et directeur général

2016-11-255

2016-11-256

2016-11-257



No de résolution  
ou annotation  
2016-11-258

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### 4.2 Adoption des comptes à payer au fonds de règlement

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de règlement, soit les chèques numéros 529 à 531, au montant de 8 043,78 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

  
\_\_\_\_\_  
Jean Robidoux,  
Secrétaire-trésorier et directeur général

2016-11-259

### 4.3 Transferts budgétaires

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que les transferts intra budgétaires suivants au fonds des activités de fonctionnement portant les numéros 2016-149 à 2016-183 inclusivement au montant de 26 487 \$ soient et sont autorisés :

N°	Transfert de \$	Du G/L CT	Au G/L DT
2016-149	161 \$	02 12001 951	02 12000 412
2016-150	473 \$	02 12002 412	02 12000 951
2016-151	649 \$	02 12002 412	02 12004 412
2016-152	150 \$	02 12001 951	02 12005 412
2016-153	250 \$	02 13000 640	02 13000 454
2016-154	257 \$	02 13000 341	02 13000 454
2016-155	11 \$	02 19000 421	02 19000 499
2016-156	17 \$	02 33002 141	02 32002 141
2016-157	10 \$	03 41000 002	02 32107 411
2016-158	32 \$	03 41000 002	02 32108 411
2016-159	94 \$	02 32503 526	02 32501 526
2016-160	100 \$	02 33502 526	02 32502 526
2016-161	21 \$	02 33503 526	02 33502 526
2016-162	380 \$	02 35500 521	02 35500 640
2016-163	75 \$	02 41100 631	02 41100 321
2016-164	183 \$	02 41100 631	02 41100 331
2016-165	3 000 \$	02 41300 141	02 41200 141
2016-166	3 201 \$	02 41500 141	02 41200 141
2016-167	500 \$	02 41300 200	02 41200 200
2016-168	602 \$	02 41500 200	02 41200 200
2016-169	2 653 \$	02 41401 141	02 41301 141
2016-170	486 \$	02 41401 200	02 41301 200
2016-171	8 516 \$	03 41000 002	02 41301 521
2016-172	307 \$	02 41400 522	02 41400 521



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

2016-173	124 \$	02 61000 411	02 61000 670
2016-174	6 \$	02 70110 421	02 70110 454
2016-175	1 242 \$	02 70150 141	02 70140 141
2016-176	199 \$	02 70150 200	02 70140 200
2016-177	593 \$	02 70140 681	02 70140 681
2016-178	25 \$	02 70120 522	02 70220 522
2016-179	24 \$	02 70230 494	02 70230 522
2016-180	999 \$	02 92140 840	02 92148 840
2016-181	772 \$	02 92134 840	02 92171 840
2016-182	281 \$	02 92134 840	02 92172 840
2016-183	94 \$	02 92124 840	02 92172 840
<b>TOTAL</b>	<b>26 487 \$</b>		

2016-11-260

#### 4.4 Appropriation du surplus non affecté

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu qu'une somme de 4 740 \$ soit appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités de fonctionnement et qu'une autre somme de 26 127 \$ soit également appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités d'investissement.

2016-11-261

#### 4.5 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales daté du 27 octobre 2016.

2016-11-262

#### 4.6 Dépôt des états comparatifs

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu d'accepter le dépôt des états comparatifs des activités de fonctionnement à des fins fiscales daté du 28 octobre 2016.

2016-11-263

#### 4.7 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du maire sur la situation financière tel qu'il suit :

#### Rapport du maire sur la situation financière

Mesdames, Messieurs,

Je vous présente aujourd'hui le rapport sur la situation financière de notre Municipalité, tel que le prévoit le Code municipal à l'article 955 et la loi sur le traitement des élus municipaux à son article 11.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

L'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2015, a généré des revenus de fonctionnement de 3 612 735 \$ alors que les charges de fonctionnement étaient de 3 326 974 \$. Donc, notre excédent de fonctionnement de l'exercice a été de 285 761 \$.

À la fin de l'exercice financier 2015, la dette à long terme de la Municipalité était de 6 117 700 \$.

La charge de cette dette à long terme se répartit comme suit :

- |   |              |
|---|--------------|
| 1. Pour l'ensemble des contribuables de la Municipalité | 2 999 103 \$ |
| 2. Pour une partie des contribuables de la Municipalité | 1 732 803 \$ |
| 3. Dû par le gouvernement du Québec                     | 1 385 794 \$ |

Le pourcentage de la dette représente 2,2 % de la richesse foncière uniformisée de la municipalité de Sainte-Luce qui est de 279 633 309 \$.

En 2015, le remboursement de la dette à long terme était de 572 032 \$, alors que les frais de financement étaient de l'ordre de 166 161 \$.

Pour ce qui est de l'exercice financier de l'année 2016, nous évaluons être en mesure de dégager un léger excédent sur les activités de fonctionnement.

En 2016, plusieurs projets importants ont été mis de l'avant :

- Réfection de la rue Dechamplain;
- Remplacement de la conduite d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout domestique sur la route 132 Ouest;
- Réfection d'une portion de la rue Saint-Antoine;
- Réfection d'une portion du trottoir de la route du Fleuve. Une nouvelle section sera réalisée au printemps 2017 pour se rendre à l'intersection de la rue Langlois.
- Installation d'un relais-vélo sur la route du Fleuve Ouest.

En 2017, quelques projets importants retiennent notre attention :

- Reconstruction et relocalisation du poste de chloration du secteur Sainte-Luce-sur-Mer;
- Amélioration des étangs d'épuration du secteur Sainte-Luce-sur-Mer, où nous sommes en attente d'une subvention;
- Aménagement du Parc intergénérationnel, sur la route du Fleuve Ouest.

Dans les semaines qui viennent, nous procéderons à l'élaboration du budget pour l'année 2017. Comme par les années passées, nous réaliserons cet exercice dans le but de maintenir votre compte de taxes au plus bas niveau possible, tout en s'assurant d'une bonne qualité de services.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Durant tout notre mandat, nous avons tout fait pour obtenir le plus de subventions possible. Encore cette année, pour les travaux d'égout et d'aqueduc sur la route 132 Ouest, nous avons eu une subvention de l'ordre de 1 076 000 \$.

Pendant l'exercice budgétaire pour 2017, nous analyserons et ferons la mise à jour du programme triennal d'immobilisation.

Comme le prévoit l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération attribuée aux membres du conseil municipal en 2016:

- Le salaire du maire est fixé à 12 736,68 \$ par année;
- Le salaire de chaque conseiller est fixé à 4 245,60 \$ par année;
- Une allocation de dépenses au montant de 6 368,28 \$ par année est allouée au maire et une de 2 122,80 \$ par année pour les conseillers.

En 2016, comme membre du conseil de la MRC de La Mitis, le maire reçoit un salaire de 2 874 \$ et une allocation de dépenses de 1 481 \$.

Je dépose également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus durant la dernière année, ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la même période, avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

### LISTE DES CONTRATS

- BPR- Infrastructures inc.	129 347,94 \$
- Les Entreprises Claveau ltée	392 859,22 \$
- Exploitation Jaffa inc.	107 636,47 \$
- Financière Banque Nationale	55 351,30 \$
- Hydro-Québec	33 434,86 \$
- Les Constructions GHM de Rimouski inc.	51 559,15 \$
- Performance Rimouski inc.	103 132,57 \$
- SSQ Société d'assurance-vie inc.	45 064,09 \$
- Terre-Eau inc.	44 554,72 \$

Enfin, vous trouverez ci-bas un tableau regroupant les différents règlements d'emprunt de la Municipalité, au 31 décembre 2015.

### SERVICE DE LA DETTE

#### RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ET EMPRUNTS À LONG TERME

No de règlement	Objet du règlement	Année d'émission	Terme en années	Solde au 31-12-15
<b>RÈGLEMENTS D'EMPRUNT</b>				
389-97	Construction égout / bassins aérés	1998	20	206 000 \$
392-98	Construction égout / bassins aérés	1999	20	593 700 \$
R-2003-36	Égout Luc Babin	2005	20	8 900 \$
R-2003-37	Côte de l'Anse / Route 298 / rue des Villas	2004	20	96 700 \$
R-2003-38	Aqueduc Rang 2 Est	2005	20	12 000 \$
R-2003-40	Égout Route 132 Ouest	2004	20	39 900 \$



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

R-2004-53	Aqueduc / pavage	2006	15	51 900 \$
R-2005-59	Pavage rues Eudore-Allard / Côté / Coquillages	2006	10	14 200 \$
R-2006-70	Camions incendie	2008	10	110 200 \$
R-2006-71	Pérennité - Étangs aérés (secteur Luceville)	2008	15	91 400 \$
R-2006-71	Pérennité - Étangs aérés (secteur Luceville)	2011	15	108 200 \$
R-2009-121	Aqueduc Fleuve Ouest	2010	20	137 200 \$
R-2010-129	Pavage 3e rang Ouest	2011	10	76 000 \$
R-2010-135	Rue Lucia-Fréchette	2011	10	52 600 \$
R-2010-136	Réfection installations sportives	2011	10	37 200 \$
R-2010-137	Rue St-Elzéar/St-Charles	2011	20	248 100 \$
R-2010-137	Rue St-Elzéar/St-Charles	2012	20	33 500 \$
R-2010-138	Ingénieurs aqueduc 132 Est	2012	20	76 200 \$
R-2011-151	Achat de machinerie	2012	10	446 400 \$
R-2011-151	Achat de machinerie	2014	10	3 900 \$
R-2011-152	Achat d'un bâtiment	2012	20	417 700 \$
R-2011-153	Infrastructures Aqueduc 132 Est	2012	20	1 074 900 \$
R-2011-153	Infrastructures Aqueduc 132 Est	2013	20	25 900 \$
R-2011-154	Développement rue Caron	2012	5	222 300 \$
R-2011-155	Déficit 2010 Grandes Marées	2012	5	42 500 \$
R-2012-166	Système de déphosphatation	2013	20	173 000 \$
R-2012-167	Rue Des Coquillages - Phase 2	2013	20	64 700 \$
R-2012-167	Rue Des Coquillages - Phase 2	2014	20	17 600 \$
R-2013-174	Rue St-Louis - Prolongement égout	2014	20	45 400 \$
R-2013-175	Rue St-Viateur - Prolongement égout	2014	20	186 300 \$
R-2013-179	Ponceau 3e rang Ouest	2014	20	252 100 \$
R-2013-180	Ingénierie Aqueduc / Égout 132 Ouest	2014	20	65 100 \$
R-2013-184	Réfection de la promenade	2014	20	201 100 \$
R-2013-186	Infrastructures Aqueduc / Égout 132 Ouest	2014	20	296 700 \$
R-2014-193	Remboursement de la TVQ	2014	10	75 100 \$
R-2014-195	Achat de deux (2) camionnettes	2014	5	54 300 \$
R-2014-197	Recharge de la plage	2015	20	159 872 \$
<b>DETTE À LONG TERME</b>				
R-2014-201	Reconstruction du Pavillon sportif	2015	20	186 806 \$
R-2015-204	Luminaires DEL	2015	10	67 122 \$
	Acquisition de terrain - Succ. Jacques Bouchard	2013		45 000 \$
<b>Total</b>				<b>6 117 700 \$</b>

Ce rapport sera publié dans la prochaine édition du Coquesillon.

Paul-Eugène Gagnon, maire



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### ADMINISTRATION

2016-11-264

#### 5.1 Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que le conseiller Jocelyn Ross soit nommé comme maire suppléant pour une durée de six (6) mois. En l'absence du maire, monsieur Jocelyn Ross représentera la municipalité de Sainte-Luce à la MRC de La Mitis.

2016-11-265

#### 5.2 Avis de motion de l'adoption du règlement R-2016-229 amendant le règlement R-2016-226

Avis de motion est donné par monsieur Jocelyn Ross à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil le règlement R-2016-229 amendant l'annexe 2 du règlement R-2016-226, fixant le bassin de taxation sera présenté.

2016-11-266

#### 5.3 Traverse pour sentier de motoneige

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'autoriser la traverse pour le sentier de motoneige régional numéro 579, au rang 3 Ouest, à environ 100 mètres à l'ouest du 313, rang 3 Ouest.

2016-11-267

#### 5.4 Félicitations au sénateur Éric Forest

**CONSIDÉRANT** la nomination de monsieur Éric Forest, maire de Rimouski au poste de sénateur à Ottawa;

**CONSIDÉRANT** l'expérience de monsieur Forest dans le monde des affaires et dans le milieu municipal depuis plusieurs années y compris à la direction de l'Union des municipalités du Québec;

**CONSIDÉRANT** toutes les interventions et les actions concrètes du monsieur Forest pour la défense des intérêts des régions du Québec y compris le monde rural;

**CONSIDÉRANT** la compétence générale exceptionnelle reconnue du nouveau sénateur;

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Luce salue la nomination de monsieur Éric Forest au poste de sénateur, le félicite pour cette nomination méritée et lui souhaite franc succès dans ses nouvelles fonctions.



No de résolution  
ou annotation

2016-11-268

2016-11-269

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### URBANISME

#### 6.1 Demande d'amendement au règlement de zonage

**CONSIDÉRANT** la demande d'amendement au règlement de zonage présentée par la Fabrique de Sainte-Luce, afin que les kiosques du Marché public de Sainte-Luce soient maintenus sur le terrain de la Fabrique étant le lot 3 689 150, sur une base permanente;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal croient qu'il n'est pas souhaitable de maintenir les kiosques du Marché public sur une base permanente, compte tenu du caractère patrimonial du site;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu de rejeter ladite demande.

#### 6.2 Adoption du premier projet de règlement R-2016-228 amendant le règlement de zonage (article 10.3)

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L.R.Q. chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut modifier le libellé de l'article 10.3 du règlement sur le zonage;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu que soit adopté ce premier projet de règlement qui se lit comme suit :

#### ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### ARTICLE 2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 10.3

Dorénavant, l'article 10.3 du règlement de zonage doit se lire comme suit :

« Pour les terrains d'angle, l'accès à la propriété ne doit pas être localisé à moins de six (6) mètres de l'intersection des deux (2) côtés qui ont front sur rue, pour un usage résidentiel et à au moins 10 mètres pour les autres usages. »

#### ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

*(Signé)*  
Paul-Eugène Gagnon  
Maire

*(Signé)*  
Jean Robidoux  
Directeur général



No de résolution  
ou annotation  
2016-11-270

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### 6.3 Avis de motion pour l'adoption du règlement R-2016-228 amendant le règlement de zonage (article 10.3)

Avis de motion est donné par monsieur Bertrand Lechasseur à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil le règlement R-2016-228 amendant le règlement de zonage (article 10.3) sera présenté concernant les entrées charretières.

2016-11-271

### 6.4 Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu que les personnes suivantes soient nommées comme membres du Comité consultatif d'urbanisme pour un terme de deux ans :

- Florent Caron
- Michelle Bérubé
- Bertrand Lechasseur
- Pierre Laplante
- François Loiseau

## TRAVAUX PUBLICS

2016-11-272

### 8.1 Certificat de paiement - travaux route 132 Ouest

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu de verser la somme de 163 313,99 \$ à la compagnie *Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée*, tel que présenté sur le décompte progressif numéro 1, pour les travaux exécutés au 31 octobre 2016, dans le contrat relatif au prolongement des services, route 132 Ouest. Ledit décompte est signé par le représentant de la MRC de La Mitis, monsieur Antoine Vallières-Nolet et le représentant de la compagnie *Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée*, monsieur Richard Morin.

2016-11-273

### 8.2 Réparation de pompes

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu d'autoriser la réparation de deux pompes (PP1 et PP3) par la compagnie *Dickner inc.*, pour la somme de 9 293,22 \$.

2016-11-274

### 8.3 Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2015

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2015.

## 10. CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait état de la correspondance courante.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### AFFAIRES NOUVELLES

2016-11-275

#### 11.1 École secondaire de Sainte-Luce

**CONSIDÉRANT QU'**une augmentation sensible de la clientèle scolaire dans un quartier de Rimouski oblige la Commission scolaire des Phares à procéder à un redécoupage des quartiers scolaires comme solution éventuelle pour une localisation possible de tous les élèves de son territoire dans ses locaux actuellement disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** ce travail, selon les informations disponibles, est rendu nécessaire devant le refus du ministère de l'Éducation d'autoriser la construction de quelques classes supplémentaires dans une école de Rimouski;

**CONSIDÉRANT QU'**une hypothèse privilégiée par le groupe de travail sur le redécoupage des quartiers scolaires serait de modifier la mission de l'École secondaire Sainte-Luce (secondaire 1 et 2) pour y relocaliser des élèves de l'École du Grand-Défi située à Rimouski, quartier Rimouski-Est et d'orienter dorénavant les élèves qui terminent le cycle primaire de l'École des Bois-et-Marées de Sainte-Luce et de l'École Lévesque de Saint-Donat vers l'École secondaire Le Mistral de Mont-Joli et/ou vers les écoles secondaires de Rimouski;

**CONSIDÉRANT** les craintes, les inquiétudes, voire l'opposition des parents de Sainte-Luce et de Saint-Donat devant une telle hypothèse parce qu'ils désirent conserver leur école secondaire de proximité, laquelle offre à leurs enfants des services et un enseignement d'une grande qualité;

**CONSIDÉRANT QUE** les dirigeants municipaux considèrent très important pour la qualité du tissu social de la communauté que les jeunes reçoivent chez-eux les services scolaires de base le plus longtemps possible;

**CONSIDÉRANT QUE** l'École primaire des Bois-et-Marées de Sainte-Luce accueille environ 220 élèves et que l'École primaire Lévesque de Saint-Donat accueille 60 élèves;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les prévisions de la Commission scolaire des Phares, ce volume justifie le maintien de l'École secondaire Sainte-Luce pour les prochaines années;

**CONSIDÉRANT QU'**il apparaît inacceptable et injustifié que les parents de Sainte-Luce et de Saint-Donat fassent les frais d'une situation qui prend source à Rimouski;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Luce :

1. S'objecte à tout changement de mission de l'École secondaire Sainte-Luce;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

2. Demande au ministère de l'Éducation de revoir la décision de son ministère, d'accepter la demande de la Commission scolaire des Phares et d'autoriser la construction de quelques classes supplémentaires à Rimouski;
3. Subsidièrement, demande à la Commission scolaire des Phares de trouver une solution qui ne prive pas les parents de Sainte-Luce et de Saint-Donat des services auxquels ils ont droit depuis de nombreuses années.

2016-11-276

### **11.2 Avis de motion de la présentation d'un règlement d'emprunt pour la rénovation de l'ancienne église du secteur Luceville**

Avis de motion est donné par madame Nathalie Pelletier, à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement d'emprunt sera présenté concernant la rénovation de l'ancienne église de Luceville, située au 59 de la rue St-Laurent.

2016-11-277

### **11.3 Autorisation de signer une demande d'aide financière dans le programme «Nouveau Fonds Chantiers-Canada-Québec»**

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'autoriser le directeur général de la Municipalité, monsieur Jean Robidoux, à signer et présenter pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce, une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec*.

De plus, la municipalité de Sainte-Luce confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet intitulé «*Réfection de la patinoire et de l'éclairage du terrain de jeux situé au 110, rue Saint-Pierre Est*».

## **12. Période de questions**

Lors de cette période, les questions provenant de l'auditoire ont porté sur les sujets suivants :

1. Pourcentage du service de la dette par rapport au budget
2. Subvention pour l'entretien de la recharge de plage
3. Eau du réseau d'aqueduc, forte en calcaire
4. Avenir de l'école secondaire de Sainte-Luce
5. Tarification de la Sûreté du Québec
6. Travaux égout/aqueduc sur la route 132 - vs - subvention TECQ

2016-11-278

## **13. Fermeture de la séance**

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Je, Paul-Eugène Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul-Eugène Gagnon

Paul-Eugène Gagnon  
Maire

Paul-Eugène Gagnon

Paul-Eugène Gagnon  
Maire

J Robidoux

Jean Robidoux  
Directeur général et sec.-trésorier